



Les 10 règles de conduite du plongeur spéléo suisse



- 1) Par mon attitude et mon comportement, je veux être et rester **le bienvenu partout**.
- 2) Je me rends sur les sites de plongée avec le **moins de véhicules possible** et parque de façon à ne pas bloquer le passage et les accès.
- 3) Je suis **respectueux et poli** envers les habitants de la région et les autres personnes présentes. Je prends leurs demandes en considération.
- 4) Sur les lieux de plongée, je me recharge de façon discrète et adopte, en public, une **attitude correcte**.
- 5) Je ne fais pas de bruit inutilement et je m'équipe de façon calme et rangée. Je ne laisse pas de déchets après mon passage dont la **durée sera réduite au minimum**.
- 6) Je me comporte de façon **collégiale et retenue** avec les autres plongeurs présents sur le site. Je ne suis conscient de mes limites et des dangers.
- 7) La **sécurité en plongé spéléo** est pour moi **le point principal**. Je plonge en respectant strictement les standards et les règles de sécurité. Je plonge de façon **défensive**.
- 8) **Je suis bien formé**, car je sais que sans brevet je ne suis pas couvert par les assurances et qu'**en cas d'accident**, le site risque d'être **interdit**.
- 9) **L'alcool et la drogue** avant la plongée sont des facteurs de risques **mortels**. Ils ne sont pas compatibles avec mon sport.
- 10) En tant que plongeur spéléo, je **respecte les cavités, la faune et la flore**. Je fais en sorte que mon passage soit discret et ne laisse pas de traces.

N'oublie pas: UN seul et unique mauvais comportement peut ruiner d'un coup la réputation et la confiance bâtie durant de longues années et être la cause d'une fermeture d'un site de plongée!